

# Etude du Conseil de Développement de Couesnon Marches de Bretagne :

## Les associations au cœur de la dynamique locale

Source de possibles  
[couesnon-mb.fr](http://couesnon-mb.fr)

Siège social :  
Parc d'activités Coglais-St Eustache  
Saint-Etienne-en-Coglès  
35460 Maen Roch  
T. 02 99 97 71 80  
M. [contact@couesnon-marchesdebretagne.fr](mailto:contact@couesnon-marchesdebretagne.fr)

Pôle de proximité :  
Maison du développement  
1 rue de Fougères  
35560 Antrain  
T. 02 99 98 37 24

Adresse postale :  
BP 22  
35460 Maen Roch



Introduction	3
<b>SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES ASSOCIATIONS</b>	<b>4</b>
Méthode de l'enquête	4
Les associations participantes	4
Les besoins prioritaires des associations du territoire	5
Les autres besoins des acteurs associatifs	7
<b>SYNTHESE DES ATELIERS DE LA RENCONTRE DU 17/10/2019</b>	<b>9</b>
Synthèse de l'atelier communication	10
Synthèse de l'atelier financement	11
Synthèse de l'atelier bénévolat	12
Synthèse de l'atelier logistique	13
<b>CONCLUSIONS</b>	<b>14</b>
Conclusions des consultations	14
Pistes d'actions	15
Propositions du conseil de développement	16





## INTRODUCTION

Les Conseils de Développement sont des organes consultatifs donnant avis sur les politiques territoriales à l'échelle d'une agglomération, d'un Pays ou d'une intercommunalité. Interface entre les élus et les citoyens, cette structure au service du territoire, a un rôle consultatif (consultation et avis sur les politiques territoriales) et de proposition (proposition d'actions en faveur de l'animation du territoire et du dialogue entre citoyens et collectivités territoriales).

Créé en mars 2018 pour un mandat de trois ans, le Conseil de Développement de Couesnon Marches de Bretagne a vocation à associer la société civile aux réflexions menées à l'échelle de l'intercommunalité. Il est constitué de 19 membres issus essentiellement de la société civile. Gouverné par une coprésidence de deux personnes il s'organise en groupe de travail en fonction des dossiers suivis.

Ayant à cœur le bon développement du territoire, le Conseil de Développement a choisi pour enjeu majeur de son mandat le « *Maintien et développement de la population sur tout le territoire* ». C'est dans ce cadre qu'un travail de fond sur les acteurs associatifs du territoire a été envisagé.

Lors de ces réflexions sur les politiques en cours sur le territoire, le Conseil de Développement a remarqué l'importance du tissu associatif sur l'intercommunalité et son rôle fondamental pour le dynamisme du territoire et le développement du lien social. Partant de ce constat, il a souhaité mieux connaître les acteurs associatifs de Couesnon Marches de Bretagne, ainsi que leurs problématiques et souhaits, afin de proposer aux élus communautaires un état des lieux de l'associatif du territoire et des pistes d'évolution. Pour pouvoir organiser un temps fort d'échanges entre les acteurs associatifs, le Conseil de Développement de Couesnon Marches de Bretagne a souhaité recenser, puis sonder les associations sur leurs besoins et perspectives d'avenir.

Lors du recensement auprès des communes, pas moins de 308 associations ont été répertoriées. Chacune d'entre-elles s'est vue adresser un questionnaire sur leur quotidien par courrier ou mail, directement à son siège ou par l'intermédiaire de leur mairie.

Elaborée par les membres du Conseil de Développement, l'enquête « *Les associations au cœur de la dynamique locale* », lancée du 04 avril au 04 mai 2019, devait permettre de mieux connaître les structures associatives du territoire, ainsi que leurs besoins et problématiques.

Grâce au retour fait par 82 d'entre-elles, le Conseil de Développement a pu dégager les grandes thématiques de travail pour la rencontre des associations du territoire qui a eu lieu jeudi 17 octobre 2019 à Tremblay. Lors de cette soirée l'ensemble des associations présentes a été invité à s'exprimer sur différentes thématiques de travail : Le bénévolat, les financements, la logistique, la communication.

C'est de ce travail de fond, effectué par le Conseil de Développement sur toute l'année 2019, qu'émane le présent document de synthèse.





## SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

### I. Méthode d'enquête

#### Recensement des associations et lancement de l'enquête :

308 associations sur le territoire, recensées via les différentes mairies. Les mairies ont été interrogées entre février et mars 2019.

Objectif de l'enquête : Recueillir des informations généralistes sur les associations (coordonnées, nombre d'adhérents, publics visés...) et connaître leurs besoins.

Durée de l'enquête : Du 04 avril au 04 mai, avec une tolérance de réponse jusqu'au 31 mai.

Supports utilisés : Envoi du questionnaire en papier avec envoi courrier et en numérique via la plateforme survio ou envoi par PDF.

Réponse : 42 papier ; 6 PDF ; 35 survio

Total des réponses à l'enquête : 82 associations soit 26% de réponse.

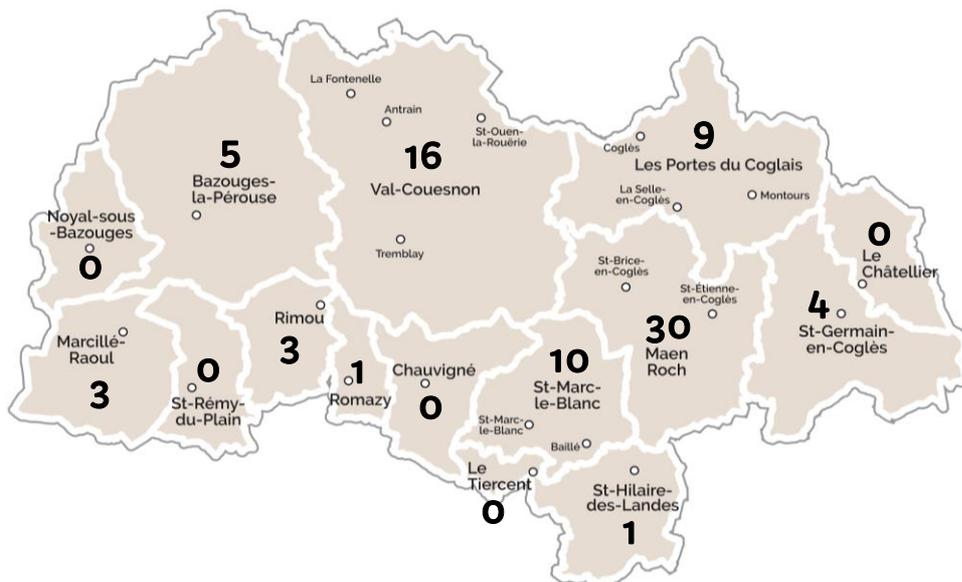
### II. Les associations participantes

**Quelles associations ont répondu** : Sport et Culture en majorité.

Avec un net effort de réponse des associations culturelles (25 répondants pour 42 associations recensées) et une moindre mobilisation pour le sport (31 répondants pour 95 associations recensées).

#### Provenance des réponses :

Principalement l'est du territoire : Maen Roch (30), Val Couesnon (16), St Marc le Blanc (10) et Les Portes du Coglais (9).





### **Qui sont les associations du territoire :**

Principalement des associations sportives et culturelles.

Des associations de taille moyenne :

Un nombre d'adhérents très divers, de 3 à 297 adhérents.

La majorité des associations se situe entre 20 et 50 adhérents en 2018 (32 sur 75 répondants).

Public le plus ciblé par les activités :

Public adulte et senior qui correspond à la carte du territoire. Les actions pour jeunes et enfants sont en dessous de 50% des activités des associations.

La grande majorité perçoit une adhésion :

69 adhésion sur 82 répondants

13 sans adhésion sur 82 répondants.

Les activités payantes en plus de l'adhésion sont légèrement dominantes sur le territoire. Sur 81 répondants :

44 proposent des activités payantes

30 ne proposent que des activités non payantes

7 proposent les deux

### **Le territoire des associations :**

Elles rayonnent en majorité sur plusieurs communes du territoire, voire un peu en dehors (essentiellement Pays de Fougères).

Dans une seule commune : 11

Dans plusieurs communes : 70

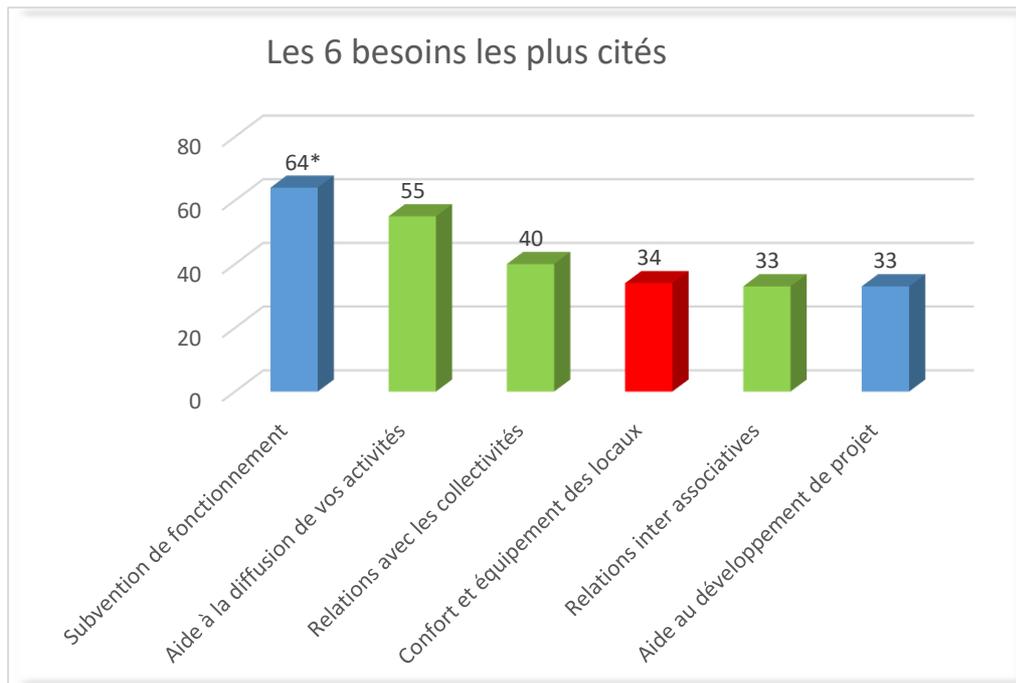
En dehors de l'intercommunalité : 52 (parmi les 70 agissant sur plusieurs communes)

## **III. Les besoins prioritaires des associations du territoire**

### **3 besoins prioritaires ressortent de la consultation :**

- Les finances
- La communication
- Les locaux

Dans le détail les 6 préoccupations principales : les subventions de fonctionnement, l'aide à la diffusion, les relations avec les collectivités, le confort des locaux, les relations inter-associatives et l'aide financière au développement de projet.



\*Nombre de réponses sur 82 répondants au total

**Au niveau de l'axe financier, les demandes principales se situent sur deux axes : les subventions de fonctionnement et l'aide pour le développement de projets ponctuels.**

Les partenaires associatifs du territoire révèlent leurs inquiétudes : les subventions attendues ne semblent pas suffisantes et le manque de fonds les freine dans leurs actions ou perspectives d'évolution au quotidien, comme dans la réalisation de projets plus ponctuels, notamment au niveau de l'acquisition d'un local ou de matériel.

Le problème de la capacité de financement est également abordé dans le cadre d'une embauche. Afin de développer ou professionnaliser leurs activités les associations souhaitent pouvoir employer à titre ponctuel (animateur, formateur) ou pérenne (salarié), mais se heurtent à des questions de financement qui limitent leurs activités.

**Un besoin fort au niveau de la communication (occupe 3 des 6 postes les plus cités).**

On retrouve deux problématiques essentielles sur l'axe communication : la question de la diffusion des activités et les relations entre partenaires privés (associations) et/ou publics (collectivités).

Ce souci lié à la communication est d'autant plus présent qu'en analysant en détail les autres besoins cités, on constate des résonances avec d'autres problématiques, notamment au niveau de la logistique (qui contacter pour avoir accès à du matériel et des services ?) et de la formation (besoin de formation en communication numérique : réseaux sociaux, sites internet).

Les associations pointent un déficit de communication envers les habitants dans le cadre de la diffusion de leurs activités, mais aussi entre elles, pour la coordination d'activités ou le partage d'informations et de matériels. De plus, elles soulignent ne pas toujours savoir où trouver les informations et contacts sur leurs homologues du territoire.

Concernant les collectivités, les partenaires associatifs font remonter des difficultés de communication avec les collectivités (niveau local et/ou intercommunal) concernant des éléments logistiques ou financiers.



### **Les associations insatisfaites de leurs locaux :**

Avec 41 % des répondants mettant en cause des locaux peu confortables, mal adaptés, mal équipés pour leurs activités, voire inexistants, la question des locaux associatifs est une préoccupation essentielle. Elle transcende tous les types de partenaires associatifs, quelle que soit leur catégorie d'activité, qu'ils bénéficient ou non de locaux permanents.

- Les associations bénéficiant déjà d'un local : elles font part, en grande majorité, de locaux inadaptés à leurs activités : trop petits, inconfortables, vétustes. Cette qualification s'applique également aux salles de sports pour certains clubs. Les associations bénéficiant d'un local font également part de leurs inquiétudes à pouvoir le conserver dans la durée, soit pour des questions de financement, soit parce qu'elles dépendent d'une autre structure (privée ou publique) pour le prêt du lieu.
- Les associations en recherche d'un local : elles sont essentiellement à la recherche d'un espace de stockage pour le matériel et les fournitures.
- Les associations ne recherchant pas un local à l'année : elles déplorent le manque de lieux gratuits et équipés pouvant répondre aux impératifs de la vie associative (assemblées générales, conseils d'administration, bureaux, réunions d'information des bénévoles, etc.).

## **IV. Les autres besoins des acteurs associatifs**

Une analyse plus poussée des réponses aux questionnaires, notamment des commentaires libres, fait ressortir deux autres problématiques transversales : l'accès à moyens logistique (matériel) et la question du bénévolat.

### **Moyens logistiques : Avoir accès à du matériel adapté aux activités**

En parallèle de la question des locaux on peut également souligner la problématique logistique du matériel qui revient beaucoup dans les commentaires libres des acteurs associatifs.

Les associations ont des besoins logistiques importants, peu importe leur taille ou leurs activités. La question de l'accès à du matériel ou des services pour l'organisation de manifestations est récurrente. Elles font état d'un besoin d'accès à des services de bases lorsqu'elles ne peuvent s'équiper (photocopie, impression, scan), mais aussi d'un besoin important de matériel coûteux à usage ponctuel qu'elles ne peuvent pas rentabiliser par achat, acheter elle-même ou stocker (table, chaise, banderole, grille de sécurité, tonnelle, groupe électrogène, sono, matériel lumière...).

Elles ne semblent pas avoir trouvé auprès de leurs partenaires (collectivités et associations) des solutions pérennes ou peu coûteuses sur cette problématique.





### **L'engagement bénévole, une question de fond :**

Dans les commentaires libres, les acteurs associatifs font part de leurs difficultés à avoir des bénévoles investis et à pouvoir les former. C'est un axe central de leur réflexion.

Nombre d'entre eux déplorent un manque de bénévoles pour développer, voire simplement maintenir, leurs activités au niveau actuel. Ce manque est encore plus prégnant quand il s'agit de bénévoles acceptant la prise de responsabilités (président, comptable, secrétaire).

En lien avec cette question de l'investissement bénévole, les associations pointent un sérieux besoin de formation de ceux-ci ou de conseil à la vie associative, que ce soit pour l'accompagnement d'autres bénévoles ou d'activités (prise de compétence sur la gestion de la vie associative, administration et comptabilité, recherche de financement, etc.). Elles ne trouvent pas de relais sur le territoire pour les aider à la formation des bénévoles.



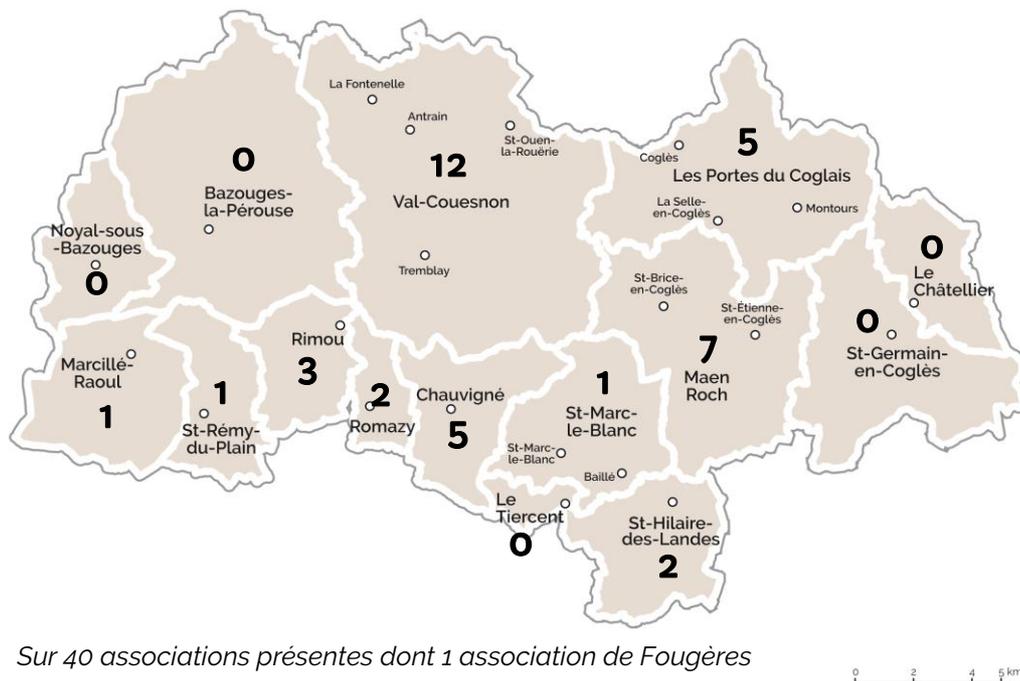


## SYNTHESE PAR ATELIERS

La soirée de rencontre des acteurs associatifs a eu lieu le jeudi 17 octobre 2019 de 20h à 22h à la salle des fêtes de Tremblay – Val Couesnon. Elle a réuni 44 personnes représentant au total 40 associations, en majorité issues de l'ancien territoire d'Antrain Communauté, contrairement à l'enquête de printemps.

Elle a été organisée par le Conseil de Développement avec l'appui du cabinet de consultant Déclic pour l'organisation, la méthodologie et l'animation.

### Répartition géographique des associations présentes aux ateliers



La soirée a débuté avec la restitution des résultats de l'enquête du printemps, suivi d'un temps d'ateliers participatifs. Les participants étaient amenés à travailler sur trois thématiques au choix parmi quatre reflétant des problématiques importantes pour les associations : le bénévolat, la logistique, la communication, les financements associatifs. Ces quatre thématiques ont été déterminées en fonction des résultats de l'enquête.

Sur des cas pratiques, les participants mettaient en avant leurs ressources et leurs difficultés pour les faire aboutir et proposaient ensuite des idées d'actions concrètes pour lever les freins rencontrés. Cela a permis de faire ressortir plus clairement ce que les associations ont déjà à disposition sur le territoire et leurs partenaires opérationnels, mais aussi les problèmes auxquels elles sont confrontées et les moyens pouvant leur permettre de les résoudre.



## I. Synthèse de l'atelier communication

Dans cet atelier les participants ont été amenés à répondre aux questions : comment et vers qui ils communiquent ? Qui sont leurs partenaires ? Ce qui leur manque pour réussir leur communication.

### **Globalement les associations souhaitent s'adresser à trois types de publics :**

- Les habitants du territoire en grande majorité.
- Les autres associations.
- L'intercommunalité et les communes du territoire.

### **Si dans l'ensemble des cas la volonté d'annoncer une action ou un évènement est majoritaire, les associations ont d'autres buts en fonction du public visé :**

- Pour les habitants : signaler leur présence et proposer de s'investir dans l'association.
- Pour les autres associations : proposer ou demander un service, proposer des collaborations.
- Pour les collectivités : demander un accompagnement ou un service.

On remarque que les associations du territoire n'hésitent pas à utiliser de nombreux canaux de communication pour s'adresser aux habitants (flyers, affiches, mails, journaux, radio, bouche à oreille).

**Les acteurs sur lesquels elles peuvent compter pour leurs actions de communication sont nombreux :** les médias (presse locale, internet), les partenaires privés (professionnels de l'imprimerie, commerces locaux, autres associations), les partenaires publics (communauté de communes avec surtout l'office de tourisme), mais aussi les établissements scolaires et les habitants du territoire eux-mêmes.

### **Globalement afin de pouvoir communiquer correctement il manque aux associations plusieurs éléments essentiels :**

- Du temps : il est très chronophage d'élaborer les supports de communication et de contacter les médias.
- De l'aide : plusieurs associations ont souligné ne pas savoir concevoir des supports de communication ou manier la communication numérique. Elles sont alors obligées d'externaliser le service, d'où un coût supplémentaire, ou ne communiquent pas sur ces médias (réseau sociaux, site internet).
- Un relais sur les communes et à la communauté de communes : pour savoir où et comment communiquer sur certains supports gérés par les collectivités notamment.
- Une meilleure lisibilité de l'offre associative sur le territoire : parfois, plusieurs associations communiquent en même temps et sur les mêmes lieux, les évènements ne sont plus visibles. Le manque de coordination et d'interconnaissance entre les associations rend l'information illisible pour le public.



### **Afin de pallier aux problèmes qu'elles rencontrent, les associations proposent :**

- De la formation (création de support de communication via des logiciels spécifiques, réseaux sociaux ...)
- Un calendrier d'événementiel commun à toutes les associations, pour connaître les manifestations et les réunions de chacun, voire même les mutualiser.
- Un relais à l'intercommunalité pour diffuser les informations et servir de référent à toutes les associations.
- Un lieu d'affichage dédié dans chaque commune pour présenter les événements des associations de tout le territoire.
- Créer un club d'associations pour échanger sur les pratiques, les compétences, partager des informations, se coordonner.
- Créer un guide des associations du territoire et des lieux qui leur sont accessibles pour pouvoir mieux se coordonner et échanger entre-elles.
- Un média spécifique de type plateforme/portail des associations pour partager les connaissances, pour demander de l'aide ou des bénévoles (bourse aux bénévoles), etc.

## **II. Synthèse de l'atelier financement**

Dans cet atelier les participants ont été amenés à réfléchir sur les cas où les moyens financiers sont manquants pour réaliser leur projet.

### **Les grands éléments sur lesquels les participants ont pointé un manque de moyens financiers sont :**

- La formation et la montée en compétence (dirigeants et bénévoles).
- La création de projets (animations, développement d'une activité, entretien de sites patrimoniaux...), encore plus lorsque l'association souhaite proposer une action à tarif réduit au public.
- L'emploi des salariés (animateurs en milieu sportif notamment).

### **Dans ce cadre les associations manquent de plusieurs éléments pour aboutir de leurs projets :**

- De moyens financiers.
- De moyens matériels (achat ou location de transport – locaux).
- De connaissances et de conseils afin de mieux connaître les démarches, possibilités de financement, les critères d'attribution des subventions et d'élaborer correctement leurs demandes de financement.

### **Pour ces différents projets, les associations indiquent avoir déjà des partenaires qui se révèlent importants sur le territoire :**

- Les autres associations (prêt de matériel et conseils), ainsi que l'office des sports pour les associations sportives.
- Les communes pour le prêt gratuit ou à moindre coût de matériels et de lieux.



**Afin de répondre à ces problématiques, les associations ont plusieurs éléments à proposer :**

- La présence d'un référent à l'intercommunalité pour guider dans les démarches administratives, notamment de financement.
- L'appel à du sponsoring privé pour une aide financière ou matérielle sur les actions.

### III. Synthèse de l'atelier bénévolat

Sur cet atelier les participants ont été amenés à s'exprimer sur les activités où le bénévolat leur est nécessaire et comment ils arrivent à mobiliser les bénévoles et adhérents.

**Les associations ont besoin de bénévoles dans deux cas essentiellement :**

- La mobilisation ponctuelle lors d'évènements : actions de l'association, projets pédagogiques, permanences à l'association...
- La mobilisation pérenne et régulière au sein du fonctionnement de l'association : engagement sur les postes en bureau et conseil d'administration, prise de responsabilité en tant que référent sur les projets spécifiques, etc.

**Sur les moyens de mobilisation des bénévoles, les participants font part de leurs fonctionnements en termes de mobilisation des bénévoles :**

- L'obligation de participation : certaines associations demandent à leurs adhérents la participation à un nombre minimum d'actions dans l'année.
- A l'inverse, la mobilisation axée sur la participation libre est plus présente : les nouveaux adhérents sont incités dès le début à participer, l'association axe sur la convivialité et la communication pour susciter l'envie.
- La promotion du bénévolat lors des événements associatifs types AG, soirées d'informations.
- Une organisation des bénévoles basée sur le roulement des postes et une répartition des tâches qui permet de mobiliser sans fatiguer et en fonction des goûts des bénévoles.
- Une autre forme d'organisation est également présente : compter sur un noyau dur de bénévoles référents qui sont moteurs dans la participation.

**Afin de mobiliser les bénévoles au mieux, les associations proposent :**

- De mieux faire connaître le bénévolat pour motiver les habitants à participer à la vie associative, les attacher au projet, à la richesse des échanges et au lien social pour les attirer et conserver leur engagement dans la durée. (Axer sur la participation libre)
- Proposer une obligation de participation minimum aux actions de l'association.
- Une organisation plus collégiale pour attirer les bénévoles : des tâches mieux réparties avec un roulement de poste, la présence de bénévoles référents...
- Mutualiser les équipes de bénévoles entre les associations.



- Développer les outils numériques de communication pour favoriser la mobilisation (plateforme de « bourse aux bénévoles »).
- Prendre en compte les changements de temporalités dans l'engagement associatif selon les populations (les jeunes s'engagent sur des périodes plus courtes). Il faut proposer des actions en conséquence.
- Développer les actions vers les jeunes pour qu'ils puissent s'investir : lien avec les établissements scolaires, écoles de musique, etc.
- Former les bénévoles s'engageant dans la vie associative (CA et bureau).

#### IV. Synthèse de l'atelier logistique

Pour cet atelier les participants ont été amenés à s'exprimer sur les moyens logistiques dont ils avaient besoin lors de leurs activités et comment résoudre les problèmes liés à ces questions logistiques.

**Pour leurs activités ponctuelles ou régulières (fêtes, animations, répétition de groupes de musique et théâtre, entraînements hebdomadaires, etc.) les associations ont surtout besoin :**

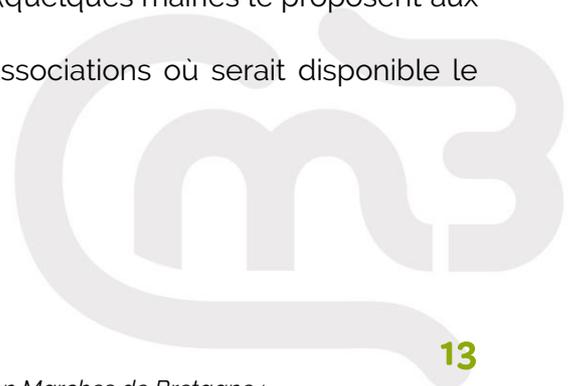
- De matériels événementiels : sonorisation, matériels de restauration.
- De lieux pour le stockage du matériel et pour les activités (animations, répétitions musicales et théâtrales, entraînements et rencontres sportives...) qui soient adaptés.

**Dans ce cadre les associations peuvent actuellement compter sur certains acteurs du territoire :**

- Les bénévoles associatifs (prêt de matériel personnel, stockage de matériel associatif).
- Les communes du territoire (prêt de salles de répétition et de lieux de stockage).

**Afin de résoudre ces questions les associations proposent donc plusieurs solutions :**

- La création d'une plateforme des associations pour les mettre en réseau, mutualiser les ressources (locaux, équipements sportifs, matériels) et faire part de leurs besoins aux autres associations.
- La réhabilitation des locaux et salles vétustes déjà existants, avec possibilité de mutualiser les locaux neufs entre associations.
- La gratuité du prêt des salles aux associations (quelques mairies le proposent aux associations de leur commune).
- Créer une « maison mère » / coopérative d'associations où serait disponible le matériel mutualisé entre les associations.





## CONCLUSIONS

### I. Conclusion des consultations

Lors de l'enquête menée au printemps 2019 et de la rencontre des acteurs associatifs, les associations ont fait part de leurs besoins et ont proposé des solutions pour la pérennisation de leurs actions pour le territoire.

**Après le cycle de consultation, les grands besoins des associations de notre territoire sont les suivants :**

- La formation : les associations ont besoin de formations pour leurs dirigeants et bénévoles, pour faire face aux exigences du quotidien associatif (prise en main des postes à responsabilité), ainsi qu'aux activités des structures (formation en communication, aux démarches administratives et de financement...).
- Une gestion logistique adaptée du matériel et des locaux : pour la gestion quotidienne comme pour les actions ponctuelles, les associations manquent de lieux d'activités et de stockage adaptés à leurs besoins, ainsi que de matériels facilement accessibles et à moindre coût (sonorisation, lumière, matériel de restauration, barrières de sécurité...).
- Un bénévolat actif : les associations semblent avoir du mal à attirer ou fidéliser les bénévoles au sein de leurs structures pour l'animation d'activités et surtout pour trouver des volontaires aux postes clefs au sein des bureaux et conseils d'administration.
- Une communication active, efficace et coordonnée :  
Pour faire connaître leurs actions, les associations ne maîtrisent pas les méthodes et supports de communication pour informer correctement le public comme les bénévoles.  
Pour se coordonner entre acteurs associatifs, les associations ne savent pas comment mieux échanger entre elles pour faire face aux problématiques communes et mutualiser leurs moyens d'actions.
- Des partenaires clairement identifiables : les associations n'identifient pas les partenaires et référents publics et privés aptes à les informer et les conseiller au quotidien (pour l'aide aux démarches administratives, la recherche de financements, la communication, la mise à disposition de ressources...).
- Des aides financières privées et publiques : au-delà des besoins de financement, les associations manquent surtout de lisibilité sur les critères d'attribution des aides financières et de connaissance sur les aides existantes.





## II. Pistes d'actions

**Afin de pallier à ces problématiques les acteurs associatifs ont proposé plusieurs pistes d'actions pour le territoire :**

- Mise en place d'un référent associatif identifié au sein de l'intercommunalité pour : guider les associations sur les démarches administratives et de financement, les possibilités de formation, relayer leurs informations, les aider à se coordonner et à identifier les « ressources » du territoire.
- Proposer des outils de mutualisation entre associations :
  - *Création d'une coopérative associative* pour mutualiser le matériel, les ressources et les connaissances des associations du territoire. Favoriser la communication entre les associations adhérentes.
  - *Création d'un outil numérique type plateforme ou portail des associations* pour aider à mutualiser le matériel, les locaux, les services, les bénévoles, faire part de leurs besoins, pouvoir communiquer sur leurs activités.
  - *Créer des outils de coordination à l'usage des associations* : calendrier partagé des actions sur le territoire, guide complet et à jour des associations de l'intercommunalité.
- Mettre en place une campagne de valorisation des bénévoles du territoire : en valorisant l'action associative et son rôle d'acteur du développement du lien social, en renforçant l'accompagnement et la formation des bénévoles, en réfléchissant à des formes de gouvernance et d'organisation associative plus participatives.
- Harmoniser le traitement des associations sur l'ensemble du territoire : harmoniser les conditions de prêt/location des locaux et de matériels aux associations sur les différentes communes, proposer des espaces de visibilité/communication (type affichage) pour les associations dans chaque commune.
- Mise aux normes des locaux prêtés aux associations : réadapter les locaux du territoire (vétusté, matériel manquant ou inadapté) aux besoins actuels des associations.





### III. Propositions du Conseil de Développement

**En lien avec les engagements du Projet du Territoire voté par le conseil communautaire du 06/11/2019 mettant en avant « un territoire coopératif, un territoire attractif et durable, un territoire solidaire et de partage », ainsi que l'enjeu du Conseil de Développement de « Maintien et développement de la population sur tout le territoire » et compte tenu du dynamisme et du rôle important des associations, le Conseil de Développement propose :**

- Désignation d'un référent au sein de l'intercommunalité qui serait chargé de la création d'un outil numérique, de l'appui aux associations (formation, démarches administratives, gestion de la location du matériel, facilitation de la communication...).
- La mutualisation des équipements intercommunaux et communaux et l'optimisation de leur occupation.
- La réflexion sur la mise en œuvre d'un barème d'attribution d'aides financières au niveau des communes et de l'intercommunalité.
- La valorisation du bénévolat par la promotion des dispositifs existants comme le Passeport Bénévole, le Compte Engagement Citoyen (CEC) et le dispositif de valorisation de l'engagement citoyen pour les étudiants.

